

Débat Session d'ouverture

Exposés

- La science dans la société : les conditions d'un dialogue entre scientifiques et représentants de la population (Dr Hélène LANGEVIN-JOLIOT, CNRS)
- Risques sanitaires et environnementaux : gérer sous incertitude (Dr Denis ZMIROU-NAVIER, Université de Nancy)
- Champs électromagnétiques radiofréquences : une perspective internationale (Dr Emilie van DEVENTER, OMS)
- La Fondation Santé et Radiofréquences : une démarche de soutien à la recherche inscrite dans la clarté et le dialogue (Dr Martine HOURS, INRETS)

Débats

Daniel OBERHAUSEN, Priartem

Je suis physicien, expert à la Cour d'Appel de Bordeaux pour les questions d'expositions aux champs électromagnétiques et membre de l'association Priartem. Je remercie les organisateurs de cette journée et le CNAM. Ce colloque permet d'installer un débat dont nous sommes tous demandeurs. Pour l'instant, les présentations ont surtout porté sur les aspects généraux, et non sur les détails techniques et scientifiques du débat.

Je remercie le docteur Hélène LANGEVIN-JOLIOT pour son intervention. Les travaux de l'Union Rationaliste sont toujours passionnants. Elle a évoqué les problèmes de langage à l'origine des malentendus qui gênent la progression du savoir. Il convient de s'interroger sur les concepts utilisés. Nous avons besoin d'avoir les idées claires sur les mots que l'on utilise, surtout pour les questions qui se situent à la frontière de la science. Je retiendrai de cette présentation deux notions essentielles : démocratie et rationalité. Il s'agit de savoir comment elles s'articulent, mais il faut d'abord les clarifier.

J'ai cru comprendre que dans certains cas, les associations étaient perçues comme des acteurs perturbant le fonctionnement démocratique. J'étais encore plus étonné de voir Madame la Présidente de l'Union rationaliste soulever les carences de la population en matière de culture scientifique, et expliquer que les élus étaient peu porteurs de cette culture. Cette remarque soulève une interrogation fondamentale. Si l'on évince les associations du débat et que l'ensemble du processus démocratique repose sur des élus dépourvus de culture scientifique, la situation risque d'être problématique.

L'intervention du docteur Denis ZMIROU-NAVIER m'a passionné. Nous nous trouvons actuellement dans une situation critique. La notion de doute scientifique est un pléonasme : dès qu'une certitude s'insinue, on quitte le champ de la science et on entre dans l'idéologie ou le marketing.

Je souhaite réintroduire les associations dans le débat à côté des chercheurs qui détiennent le savoir et des citoyens. J'ai l'impression que la démarche la plus pertinente pour faire avancer

la démocratie et la rationalité passe par ces associations. La tentation est forte pour les chercheurs de rester isolés dans leurs laboratoires, dans le cadre confiné de leurs recherches. Ils risquent alors d'oublier les attentes de la population qui a plébiscité l'utilisation des technologies mobiles mais qui entretient des craintes fondées. Nous souhaiterions être davantage associés aux démarches d'organismes comme l'OMS ou l'ICNIRP. Ces représentants de la société civile ont un minimum de connaissances scientifiques. Sans être des spécialistes, nous sommes capables de comprendre les enjeux scientifiques et d'échanger avec les chercheurs et nous sommes à l'écoute des citoyens.

Nous demandons que les associations soient invitées à participer aux travaux menés, afin qu'ils soient perçus comme participant du processus de science citoyenne et de la construction démocratique du savoir, et que les conclusions auxquelles ils aboutissent soient mieux calées sur la vérité que nous cherchons tous.

Tullio TANZI, GET-TELECOM, CS FSRF

Ce propos était important, mais je vous invite à poser des questions brèves pour que la parole puisse circuler. Vous auriez pu demander à intervenir en tant que conférencier. Cette demande aurait été bien reçue.

Benoît VERGRIETTE, AFFSET

Docteur LANGEVIN-JOLIOT, vous avez beaucoup insisté sur le décalage ou l'opposition entre scientifiques et population. Pourriez-vous compléter ce propos en évoquant les dissensus qui peuvent exister à l'intérieur de la communauté scientifique ?

Hélène LANGEVIN-JOLIOT, CNRS

S'il est important de communiquer clairement sur les points qui font l'objet d'un consensus scientifique, il me semble également fondamental de ne pas masquer les désaccords qui peuvent exister et qui doivent faire l'objet de débats scientifique et de nouvelles recherches. Ce travail doit être mené avant de passer à l'étape suivante qui est celle de la communication avec le citoyen ordinaire, qui doit porter sur des faits connus. Les deux aspects doivent être bien distingués.

Benoît VERGRIETTE

Le docteur Denis ZMIROU-NAVIER a présenté un panégyrique de la méthodologie de l'enquête d'évaluation des risques. Ne serait-il pas nécessaire de développer une formalisation des processus aussi rigoureuse pour l'analyse socio-économique ?

Denis ZMIROU-NAVIER, Université de Nancy, CS FSRF

Ce point se caractérise aujourd'hui par des zones d'ombre importantes. Il faut développer les procédures mais aussi les compétences. Nous manquons de savoir-faire et d'expérience en matière d'analyse des risques dans ces champs disciplinaires et scientifiques. Une fois le risque sanitaire identifié, il faut aussi en mesurer les aspects sociaux, économiques et

politiques. Il existe en la matière une grande diversité des mesures imaginables. Cette démarche doit intégrer l'ensemble des acteurs, représentants de la société civile, industriels, associatifs et population.

Des espaces doivent être construits pour rassembler ces différents acteurs qui doivent pouvoir jouer un rôle dans la détermination des priorités de la recherche, dans l'analyse de la production scientifique et dans la recherche des solutions imaginables. Les solutions ne passent pas seulement par les sciences dures, mais aussi par les comportements. Le Conseil National de l'Alimentation avait proposé la création d'une telle instance.

Hélène LANGEVIN-JOLIOT

Il est nécessaire de mener un travail de définition des indicateurs qui, en sciences sociales, permettraient d'apprécier globalement la situation et de mesurer les aspects bénéfiques de tel ou tel élément en matière de Santé.

Benoît VERGRIETTE

Le docteur van DEVENTER a évoqué les travaux de l'OMS sur les disparités des normes. Pourquoi ces normes sont-elles appliquées différemment selon les pays et quels sont les gains sanitaires espérés de la mise en place de ces normes différentes ?

J'ai par ailleurs une question pour le docteur HOURS. Les travaux épidémiologiques dont vous avez parlé permettent d'évaluer les effets sur la santé des expositions antérieures. Que peut-on faire pour développer des approches prospectives à 10 ou 20 ans et une approche anticipée des risques ?

Emilie van DEVENTER, OMS, CS FSRF

Les différences de normes entre pays posent certaines difficultés. Elles entraînent une confusion de la part des populations, qui ne comprennent pas pourquoi le pays voisin met en place des seuils différents. En outre, cette situation pose des problèmes aux industriels, qui peuvent concevoir un produit commercialisable dans un pays mais pas dans un autre.

Cette absence d'harmonisation a souvent des raisons d'être historiques. Elles peuvent aussi être dues à des interprétations différentes des résultats des travaux de recherche.

Martine HOURS, INRETS, présidente CS FSRF

Jusqu'ici, des études rétrospectives ont été menées car les pouvoirs publics avaient besoin de réponses rapides. L'Union Européenne ne pouvait pas attendre vingt ou trente ans avant de prendre des mesures si elles s'avéraient nécessaires. Ces études consistent à regarder si des personnes qui sont malades aujourd'hui et dont on pense que la pathologie pourrait être liée à certaines radiofréquences ont utilisé certains appareils.

Il serait possible de réaliser des études prospectives en surveillant des cohortes. De telles études pourraient s'intéresser à certains travailleurs plus exposés que la population générale.

Cette approche pose cependant plusieurs questions : tout d'abord, les études de cohortes correctes sont coûteuses et nous n'avons pas toujours les moyens de les réaliser. Par ailleurs, avec ce type d'études, les résultats ne sont connus que tardivement, ce qui ne satisfait pas les politiques. Ces études sont cependant dans l'air du temps.

Janine LE CALVEZ, présidente de l'association Priartem

Vous avez utilisé le terme de dialogue, or on peut constater qu'aucun représentant de la société civile ne fait partie du panel de conférenciers, ce que je regrette. J'entends qu'il suffisait de demander à être inscrit en tant que conférencier, mais en réalité, les choses n'ont pas été aussi faciles. Nous avons participé aux réunions de l'Instance de dialogue et nous nous sommes trouvés face à un programme déjà construit, même si nous avons réussi à l'ouvrir vers l'Etranger, avec l'intervention du professeur CHALLIS qui aura lieu demain.

On ne nous a pas demandé de participer aux tables rondes. Le dialogue n'a pas forcément commencé dans les meilleures conditions, ce qui est dommage.

Vous avez exprimé certaines réserves à l'égard de la notion d'expertise indépendante et préféré utiliser le terme d'expertise collégiale. Pour ma part, je ne crois pas à la notion d'expert indépendant car elle est difficile à définir, mais je pense qu'une expertise peut être jugée indépendante à partir du moment où le groupe d'experts qui la réalise est en phase avec le débat qui a lieu au sein de la communauté scientifique.

Or il existe actuellement un débat sur la question de la téléphonie mobile au sein de la communauté scientifique. Certains chercheurs ont abouti à des résultats positifs ou négatifs, qui ont donné lieu à différents positionnements quant à l'application du principe de précaution. Nous demandons que les groupes d'experts soient représentatifs de cette controverse scientifique, ce qui n'était pas toujours le cas jusqu'à présent.

Nous approuvons l'idée d'une expertise collégiale, mais ce terme n'est pas absolument approprié. Le terme à employer n'est pas non plus celui d'expertise contradictoire, mais cette expertise doit être représentative du débat.

Le troisième problème que je souhaiterais évoquer est le principe de précaution : lorsque nous demandons à ce que le principe de précaution soit appliqué, cela ne veut pas dire que nous souhaitons une interdiction de la téléphonie mobile, mais qu'il est nécessaire de définir des normes réglementaires pour protéger la population. Les utilisateurs sont libres d'utiliser leurs téléphones portables mais il faut les informer clairement des risques éventuels qu'ils courent. Il n'existe aucune réponse définitive aujourd'hui et nous ne devons pas l'attendre. Nous demandons aux pouvoirs publics, à partir de leurs connaissances actuelles, de prendre des mesures immédiates de gestion des risques. Ce doute et ces incertitudes doivent être mis en avant.

Denis ZMIROU-NAVIER

Je suis assez d'accord avec les propos que vous avez tenus. L'expertise collégiale fait appel à des champs disciplinaires différents, et s'il existe des divergences dans l'analyse des données

scientifiques, les différents points de vue doivent être confrontés. Cette expertise doit être une discussion d'égal à égal entre des personnes qui ont les compétences nécessaires pour discuter avec leurs collègues.

J'ai le sentiment que le principe de précaution s'applique parfaitement pour l'utilisation du téléphone, puisque c'est dans ce cadre que des recommandations ont été faites aux pouvoirs publics sur l'information des utilisateurs et sur l'utilisation de cette technologie pour certaines populations à risques. Il existe en revanche un différend sur l'application de ce principe de précaution dans le domaine de l'implantation des antennes.

Joe WIART, FT R&D

On constate depuis vingt ans une accélération des cycles technologiques. La diffusion et la commercialisation des nouvelles technologies sont de plus en plus rapides. Comment concilier ce raccourcissement des cycles économiques et industriels avec le temps dont la recherche a besoin pour réaliser une évaluation, poser une hypothèse et la vérifier ?

Hélène LANGEVIN-JOLIOT

Il est impossible d'arrêter la machine, c'est pourquoi la seule solution possible est l'adaptation. Il faut bien comprendre qu'il est impossible de donner une réponse binaire immédiate (interdiction ou autorisation), à des questions scientifiques difficiles et toujours renouvelées. Les mécanismes qui permettent aux scientifiques et à la société civile, élus ou populations, de s'adapter n'ont pas encore atteint le même rythme que ces cycles économiques.

René de SEZE, INERIS

S'agissant de la formation scientifique des décideurs, il existe un double cursus très intéressant organisé par l'Institut des Etudes Politiques et l'Université Pierre et Marie Curie, qui vise précisément à dispenser cette double formation scientifique et politique.

Maxence LAYET, Le Monde de l'Intelligence

Ma question s'adresse au Docteur Martine HOURS. Vous m'avez appris il y a quelques mois qu'une étude était en cours sur le WI-FI car il n'en existait aucune jusqu'à présent, et que ses résultats ne seraient pas connus avant trois ans. Qu'en est-il du WI-MAX ? « Gouverner, c'est prévoir », et n'est-il pas nécessaire d'anticiper et d'étudier les risques liés à cette technologie avant son déploiement, et non après ?

Martine HOURS

Il est très difficile d'anticiper sur les développements technologiques. La Fondation peut seulement inciter les équipes à proposer des projets de recherche sur ces thèmes, par exemple en inscrivant la question dans notre appel à projets. Il serait bon d'intéresser les équipes à ces nouvelles technologies, mais nous n'avons pas de réel moyen d'actions en dehors de ces incitations.

On peut également développer des approches indirectes, par extrapolation, à partir de champs relativement proches du domaine des radiofréquences et qui ont déjà été étudiés. L'Etat s'est emparé de la problématique en créant des instituts et des agences qui doivent être vigilants sur le sujet. L'Institut de veille sanitaire ou l'AFSSET identifient par exemple les questions et relayent l'information auprès des chercheurs, du public et des industriels.

Livio GIULIANI, Ministero della Salute - ISPESI

J'aimerais savoir si l'OMS a modifié sa position par rapport aux recommandations de l'ICNIRP. Elle semble avoir oublié que la Chine a refusé la recommandation de l'ICNIRP en 2003, suivant l'Italie et la Suisse dans l'adoption de règles différentes.

Emilie van DEVENTER

J'ai mentionné dans ma présentation tous les pays qui, à ma connaissance, ont fixé des valeurs limites. Les valeurs prises en compte dans certains pays sont très différentes. Elles sont par exemple beaucoup plus basses en Russie, mais il n'existe aucune vérification de leur mise en œuvre. En Chine, les normes existent pour les téléphones portables, mais pas pour l'ensemble des radiofréquences. La Corée du Sud utilise les normes ICNIRP, mais pour certaines fréquences seulement. Le Canada possède aussi certaines variations qui lui sont propres par rapport à l'IEEE. Je n'ai pas indiqué toutes les configurations existantes mais je suis prête à donner ces informations.

Jean HARDIVILLE, Ingénieur-Expert

Pourquoi la Fondation se limite-t-elle aux radiofréquences et a-t-elle décidé d'écarter les ELF? Même si elles sont très différentes d'un point de vue physique, elles sont très importantes.

Rose Agnès JACQUESY, présidente de la FSRF

Les pouvoirs publics ont souhaité se préoccuper spécifiquement de ces radios-fréquences car cette technologie a connu un essor énorme. 90 % des jeunes de 18 à 30 ans utilisent un téléphone mobile. Cette technologie est très largement diffusée, même si elle est utilisée à des doses relativement peu importantes, avec environ 6 minutes par jour pour un français moyen.

L'extension à d'autres types de rayonnements électromagnétiques pourra être étudiée. Des travaux internationaux ont été menés afin d'étudier les effets de ces différentes fréquences sur la santé, mais il faut bien veiller à ne pas comparer ce qui est incomparable. Un travail européen remarquable a été publié au printemps 2007 sur cette question.